



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-01-21

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 21 janvier 2014 à 19 h 35, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque quinze personnes assistent également à la séance.

R1401-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 35 par le maire Jonathan Lapierre.

R1401-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 10 décembre 2013
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.1.1 Autorisation de signature – Constitution d'une mutuelle de prévention – Entente relative au regroupement des employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux
 - 7.1.2 Embauche – Directrice des finances par intérim



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-01-21

N° de résolution
ou annotation

- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Approbation de dépenses – Amélioration du réseau routier municipal – Chemins Boisville Ouest, de la Montagne, des Caps, du Cap-Rouge et le Pré
 - 7.2.2 Autorisation à la directrice des finances par intérim – Demande de carte de crédit
- 7.3 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d’urbanisme et d’environnement du 16 décembre 2013
- 7.4 Réglementation municipale
 - 7.4.1 Adoption du Règlement n° 2014-01 décrétant une dépense d’immobilisation relative à l’alimentation en eau pour la zone industrielle lourde Ib1
 - 7.4.2 Adoption du Règlement n° 2014-02 modifiant le Règlement n° 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale pour y prévoir l’ajout de chemins et traverses supplémentaires
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

R1401-003

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 10 décembre 2013.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l’unanimité

d’approuver ce procès-verbal tel qu’il a été rédigé.

N1401-004

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n’est présenté.

R1401-005

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 27 novembre 2013 au 9 janvier 2014 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l’unanimité

d’approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 772 171,61 \$.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-01-21

N° de résolution
ou annotation

N1401-006

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

RESSOURCES HUMAINES

R1401-007

Autorisation de signature – Constitution d’une mutuelle de prévention – Entente relative au regroupement des employeurs aux fins de l’assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux

CONSIDÉRANT QUE la CSST a le pouvoir de conclure avec un groupe d’employeurs, désigné « mutuelle de prévention » une entente déterminant notamment les conditions particulières d’assujettissement de ces employeurs à des taux personnalisés ainsi que les modalités de calcul de ces taux;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs ont fait une lecture complète du projet d’entente et s’en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) – convention relative aux règles de fonctionnement » précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l’unanimité

que l’entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) relative au regroupement d’employeurs aux fins de l’assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l’année 2014 soit acceptée comme rédigée;

que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n’a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

R1401-008

Embauche – Directrice des finances par intérim

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Pierre Charron qui occupait le poste de directeur des finances depuis janvier 2012 n’a pas été renouvelé;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-01-21

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire pour la Municipalité de combler ce poste temporairement le temps de mettre en branle la procédure d'appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la nomination de madame Danielle Hubert au poste de directrice des finances par intérim, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, conformément aux conditions de travail des cadres supérieurs.

FINANCES

R1401-009

Approbation de dépenses – Amélioration du réseau routier municipal – Chemins Boisville Ouest, de la Montagne, des Caps, du Cap-Rouge et le Pré

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a bénéficié des subventions suivantes du ministère des Transports du Québec dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration sur les chemins Boisville Ouest, de la Montagne, des Caps, du Cap-Rouge et le Pré :

- un premier montant de 184 000 \$ attribuable au projet numéro 00020010-1-01023 (11) – 2013-06-21-3;
- un second de 45 687 \$ attribuable au projet numéro 00020160-1-01023 (11) – 2013-06-26-57;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux routiers s'élève à 239 908,46 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et qu'un dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Boisville Ouest, de la Montagne, des Caps, du Cap-Rouge et le Pré, pour un montant subventionné de 229 687 \$;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-01-21

N° de résolution
ou annotation

R1401-010

Autorisation à la directrice des finances par intérim – Demande de carte de crédit

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Hubert a été désignée pour assurer l'intérim du poste de directrice des finances de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE par ces nouvelles fonctions, celle-ci aura à utiliser une carte de crédit pour effectuer les transactions courantes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la directrice des finances par intérim, Danielle Hubert, à effectuer une demande d'émission de carte de crédit pour un montant maximal de 10 000 \$ et à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N1401-011

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 16 décembre 2013

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1401-012

Adoption du Règlement n° 2014-01 décrétant une dépense d'immobilisation relative à l'alimentation en eau pour la zone industrielle lourde Ib1

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit aménager un espace industriel dans la zone industrielle lourde Ib1 à proximité du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

ATTENDU QU' à cette fin, il est nécessaire de mettre en place les infrastructures requises pour les services municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-01-21

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement n° 2014-01 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Titre

Le présent règlement portera le titre de « Règlement décrétant une dépense d'immobilisation relative à l'alimentation en eau pour la zone industrielle lourde Ib1 (CGMR) et un emprunt de 60 000 \$ ».

Article 2 Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 60 000 \$ aux fins du présent règlement, dont l'estimation des dépenses est jointe à l'annexe A.

Article 3 Emprunt autorisé

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 60 000 \$ sur une période de 20 ans.

Article 4 Imposition

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Affectation

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 6 Abrogation

Ce règlement abroge le Règlement n° A-2013-10 adopté au conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2013.

Article 7 Entrée en vigueur

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-01-21

N° de résolution
ou annotation

R1401-013

Adoption du Règlement n° 2014-02 modifiant le Règlement n° 2012-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale pour y prévoir l'ajout de chemins et traverses supplémentaires

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement sur la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun de modifier ce règlement pour y ajouter certains tronçons et traverses de chemins publics sous juridiction municipale;

ATTENDU QUE cette modification permettra aux quads d'accéder au pont de Havre-aux-Maisons;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 2012-03 à la séance du conseil tenue le 10 décembre 2013;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le présent règlement portant le numéro 2014-02 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce même règlement, ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 But du règlement

Le présent règlement a pour but d'ajouter à la liste de chemins municipaux autorisés à la circulation VHR certains tronçons et traverses permettant au club VTT des Îles-de-la-Madeleine d'accéder au pont du Havre-aux-Maisons.

Article 3 Modification

L'article 3.3 LIEUX DE CIRCULATION est modifié par l'ajout aux tableaux, de l'île du Cap-aux-Meules et de l'île du Havre-aux-Maisons les traverses et chemins suivants :



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2014-01-21

N° de résolution
ou annotation

Sur l'île du Cap-aux-Meules

Chemin	Longueur (mètre)
Chemin Alva Cyr	100 m
Chemin correspondant au lot 3 334 246	280 m
Traverses	Numéros d'identification
Chemin du Marconi	17
Chemin des Caps	18

Le tout tel qu'illustré à l'annexe B du présent règlement.

Sur l'île du Havre-aux-Maisons

Chemin	Longueur (mètre)
Chemin de la Petite Baie	490 m
Chemin des Cyr	1500 m
Chemin du Cap-Rouge	125 m
Chemin correspondant au lot 3 779 496	230 m

Le tout tel qu'illustré à l'annexe C du présent règlement.

Article 4 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AFFAIRES DIVERSES

R1401-014

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

N1401-015

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est :

- ❖ Club quad des Îles – On souligne la très bonne collaboration de la Municipalité à l'atteinte des objectifs du club.

R1401-016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Roger Chevarie, appuyée par Gaétan Richard, il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 55.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier